



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 JUIN 2019 A LAGUEPIE

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), AUDOUARD Brigitte (*représentant Denis FERTÉ*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, HEBRARD Pierre (*représentant André MASSAT*), LAFON Cécile, LAFON Claude, MARTINEZ Ghislaine, MARTY Didier (*représentant Alain VIROLLE*), PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, REGAMBERT Michel, VALETTE Christian (*représentant Guy ROUZIÈS*), TOURREL Pierre,

Étaient absents excusés : MM. BROENS Geneviève, BULFONI Hervé, DELMAS Michelle, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, MASSAT André, ROUZIÈS Guy, TILLON Georgette, VIROLLE Alain.

Étaient également présents : MM DARBOIS Philippe

Accueil par Mme MARTINEZ Ghislaine, maire de Laguépie, qui a présenté rapidement les points forts de sa commune (Pavillon bleu pour la Plage du Viaur et nouvel Office de tourisme, Université Occitane et Fête de la Châtaigne, Société Annic fabricant de chaussures de sécurité...).

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 04 avril 2019

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme MARTINEZ Ghislaine est désignée secrétaire de séance.

3- Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES

Monsieur le Président est autorisé à renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

⇒ Durée : 1 an

⇒ Taux : EURIBOR 3 mois moyen mensuel + marge de 0.80%

⇒ Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base jours exacts/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

⇒ Commission : commission d'engagement de 150 € payables à la signature du Contrat.
Commission de non utilisation de 0,15% du montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard à la date précisée dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

4- Décision modificative : durée d'amortissement frais d'étude SCOT

Les dépenses liées à l'élaboration du SCOT sont éligibles au FCTVA. De fait, toutes immobilisations incorporelles figurant au compte 202 " Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme" sont amortissables sur une durée maximale de 10 ans.

En 2017, lors du paiement des premières factures du SCOT, la trésorerie nous avait précisé qu'il n'y avait pas d'amortissement puisque l'étude n'aboutissait pas sur des travaux. Hors il s'avère que pour les études SCOT cela n'est pas le cas.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour intégrer l'amortissement des factures du SCOT de 2017 dans le budget 2019.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : AMORTISSEMENT DES FRAIS LIES AU SCOT

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
		10222 (10) : FCTVA	-432.00
		2802 (040) : Frais liés doc. Urbanisme	432.00
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	0.00

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
6226 (011) : Honoraires	-432.00		
6811 (042) : Dotations aux amort. des immo	432.00		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	0.00

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat de Ruralité (2017-2020)

* *Information sur le Comité de Pilotage « Contrat de Ruralité PMQ » du 25/04/2019 à la mairie de Caylus :*

Ce Comité de pilotage a permis de faire un point sur l'avancement des programmations antérieures (2017 et 2018) et de proposer une liste de projets susceptibles d'être retenus pour la programmation annuelle 2019 du Contrat de Ruralité. Cette liste indiquait un niveau d'avancement du projet. Monsieur MOULARD, Secrétaire Général de Préfecture a fortement insisté sur le fait qu'il ne doit être proposé que des projets prêts à démarrer en 2019, et donc qui sont ou vont être très prochainement déposés en Préfecture.

☞ Voir en pages 11 à 12 du document d'appui le listing des projets suite au CP du 25/04/2019

✱ *Information sur le comité de programmation du 28/05/19 à la Préfecture de Montauban (programmation 2019)*

Le Comité de programmation a pour objet d'arrêter la liste des projets retenus pour la programmation 2019 du Ct de Ruralité et d'indiquer le financement Etat qui devrait être mobilisé (DETR, DSIL, FNADT). Les autres financeurs sont également indiqués lorsqu'ils sont connus.

37 projets (la liste des projets issue du Comité de pilotage du 25/04/2019) en MQ ont été analysés en fonction notamment de leur niveau d'avancement (7 dossiers n'ont pas été déposés en Préfecture).

Le compte-rendu du Comité, avec la maquette financière des projets n'a pas encore été diffusé par les services de la Préfecture. Des réunions départementales et régionales spécifiques sur l'attribution de la DETR et du DSIL devaient avoir lieu au cours du mois de juin.

M. Maffre a évoqué les dotations globales de l'Etat pour le 82 (DETR et DSIL), qui devraient se maintenir à un niveau élevé en 2019 (environ 11.3 M€ contre 13.5 M€ en 2018), d'autant qu'il y a moins de besoins en cette fin de mandat.

Il a précisé que 2 projets n'avaient pas été retenus par la Préfecture :

- Le restaurant panoramique à Montalzat
- La mise aux normes de la centrale hydroélectrique de Nègrepelisse (car pas éligible).

De plus, M. Maffre a insisté sur l'importance de présenter des projets prêts car en 2018, le Préfet a rappelé que 551 000€ de subventions attribuées en Tarn et Garonne ont dû être restituées au Ministère, car pas justifiées à temps.

2- Contrat Territorial Occitanie (CTO) du PMQ (2017-2021)

✱ *Préparation de la programmation 2019 : calendrier*

- Comité technique PMQ prévu le 11 juillet pour analyser les dossiers à proposer en programmation 2019 du Ct Territorial Occitanie (reprise de la programmation du Ct de ruralité complétée par des opérations soutenues que par la Région ou CD82 ayant été déposées par les maîtres d'ouvrage)
- Comité de pilotage en sept 2019
- Validation de la programmation 2019 en Commission Permanente de la région (d'octobre ou décembre) et du CD 82.

Il a été rappelé que pour être inscrit à la programmation 2019 du CTO, il faut avoir déposé une demande de subvention à la région au moins avant la réunion du Comité de Pilotage, car sinon l'opération sera retirée.

III - AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1- Énergie - Climat

✖ *PCAET : information sur l'avancement de la validation du PCAET PMQ*

- a. Dépôt du PCAET à la MRAE le 10 juin 2019. Instruction du dossier durant 3 mois --> retour de l'avis de l'AE (début septembre).
- b. Prise en compte de l'avis de l'AE dans le PCAET par le PETR. (pas de calendrier précis)
- c. Une fois l'avis pris en compte nous devons lancer une consultation électronique (par mail via le site internet + dépôt de formulaire en mairie + EPCI) durant 30 jours.
- d. Saisine du Préfet et Présidente de Région durant 2 mois
- e. Intégration de leurs avis
- f. Dépôt du PCAET sur la plateforme de l'ADEME avant la fin de l'année (avant le 31 décembre 2019)

✖ *Appel à Projet CTE (Contrat de transition Ecologique) : réponse du PETR PMQ déposé le 27/05/19*

Le ministère de la Transition écologique a lancé ce 2 avril un nouvel appel à candidatures pour sélectionner des territoires qui voudraient signer avec l'État un contrat de transition écologique (CTE). Ce dispositif créé l'an dernier a pour but d'accompagner des territoires qui ont connu des difficultés industrielles ou qui sont en avance sur les sujets de transition écologique, à mettre en place des projets concrets (mobilité propre, énergies renouvelables, agriculture biologique, biodiversité, etc.). Ce contrat, qui implique également des entreprises, permet aux territoires concernés de bénéficier du soutien politique, technique et financier de l'État pour mener à bien ces actions et mobiliser des financements privés.

Trois objectifs principaux sont visés :

- 1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).
- 2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.
- 3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

Le CTE n'a pas de financements dédiés (pas d'enveloppe par territoire sélectionné) mais le fait d'être retenu CTE permettra d'être prioritaire à tous les dispositifs existants en matière de transition écologique.

Le PETR du PMQ en tant que porteur avec les 3 EPCI (cosignataires de la lettre d'accompagnement) a donc répondu à cet appel à projet CTE, pour poursuivre la dynamique engagée depuis plus de 10 ans dans la transition énergétique principalement. Le CTE doit permettre de faciliter la coordination et la cohérence des politiques publiques en faveur de la Transition Ecologique (TE) sur le territoire en amplifiant les démarches antérieures déjà entreprises et prometteuses. Le CTE permettra de concrétiser les axes forts du PCAET du PMQ qui vient d'être finalisé, en priorisant 3 thématiques cruciales pour notre territoire, la rénovation thermique des bâtiments, l'économie circulaire et les EnR.

La réponse à cet appel à projet CTE devrait être annoncée le 9 juillet 2019. 40 à 60 territoires en France devraient être sélectionnés. D'autres sessions d'appel à projets CTE pourraient être lancées dans les années à venir.

M.Maffre a précisé que notre réponse à cet appel à projet CTE est une anticipation pour l'avenir qui formaliserait notre reconnaissance sur cette thématique pour laquelle le PETR a beaucoup œuvré depuis 15 ans.

☞ Voir en pages 13 à 20 du document d'appui la réponse du PETR à l'appel à projet CTE

✱ *Forêt : retour sur le CP "Gestion durable de la forêt" par le CRPF du 24/04/19 à Vaissac*

Ce Comité de Pilotage était l'occasion de faire un bilan de l'opération mise en œuvre par le CRPF, dans le cadre d'un financement TEP CV :

Le territoire du Pays Midi Quercy possède différents faciès forestiers qui sont plus ou moins productifs. Après deux années d'animation, le Centre Régional de la Propriété Forestière est mieux identifié par les acteurs et les propriétaires forestiers. On relève hélas un manque d'investissement des élus autour du sujet forestier : peu de relai de l'information concernant les actions d'Animation Forêt Biodiversité et le PDM (Plan Développement de Massif) QRG, peu de présence aux réunions qui les concernent. De plus, les propriétaires n'ont pas forcément « la culture forestière » et ne perçoivent pas l'intérêt de réaliser une gestion dans leur bois souvent peu productifs. Les participants au Copil s'accordent sur le fait que c'est précisément pour ces raisons que les actions d'animation forestières devraient être maintenues pour soutenir une dynamique qui ne peut pas s'entretenir d'elle-même. Le bilan de l'Animation Forêt Biodiversité montre que ce travail, parfois ingrat, produit tout de même des résultats.

Deux pistes sont évoquées pour inscrire la gestion forestière dans des actions à moyen / long terme qui concernent le territoire, sans identification claire pour le moment de financements associés :

- Volonté de valoriser le rôle de la forêt et du bois qui en est issu dans la régulation du cycle du carbone affichée dans le projet de Plan Climat Air Energie du PETR
- Possibilité d'atténuer le risque incendie en nette augmentation (notamment dans les zones de causses) grâce au financement de mesures de gestion adaptées des espaces boisés (travaux de débroussaillage, entretien des pistes, éclaircies, sylvopastoralisme, ...) et d'une animation associée.

☞ Voir en pages 21 à 29 du document d'appui le compte-rendu du CP Forêt du 24/04/2019 à Vaissac

✱ *Forêt : renouvellement convention avec le CRPF pour location d'un bureau*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRPF

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le 26 décembre 2016 une convention a été signée avec le CRPF afin de mettre à disposition un bureau à leur technicienne qui a en charge la structuration de la filière bois/forêt sur le territoire du Pays Midi-Quercy, dans le cadre du programme TEP CV. Cette convention arrive à échéance le 30 juin 2019.

Monsieur le Président propose que cette convention soit renouvelée pour une année supplémentaire afin de laisser le temps à la technicienne du CRPF de poursuivre la mise en place d'actions d'Animation Forêt Biodiversité et le PDM (Plan Développement de Massif).

Monsieur le Président précise également que le CRPF participera au frais de structure du PETR à hauteur de 75 €par mois.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CRPF
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

✱ *SCIC MQEC :*

➤ Convention PETR PMQ / SCIC MQEC

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PETR DU PAYS MIDI QUERCY ET LA SCIC « MIDI QUERCY ENERGIES CITOYENNES »

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'une étude de faisabilité pour la création de la Société coopérative d'énergies renouvelables « Midi Quercy Energies Citoyennes » avait été engagée début 2017 et qu'elle avait permis d'appréhender la faisabilité technique, financière et juridique. Elle portait donc dans un premier temps des projets photovoltaïques sur des toits de bâtiments communaux.

Dans ce cadre, le PETR du Pays Midi Quercy souhaite établir une convention de partenariat, qui a pour objet de fixer les modalités financières et techniques de partenariat entre le PETR du Pays Midi Quercy et la SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes.

Après avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le principe de convention entre le PETR du Pays Midi Quercy et la SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat

➤ Voir en pages 30 à 31 du document d'appui le projet de convention PETR /SCIC MQEC.

➤ Retour sur l'AG de la SCIC MQEC du 20/05/19

Un retour en séance a été réalisé notamment par les élus qui ont participé à cette AG à laquelle plus de 40 personnes (sur 70 sociétaires) étaient présentes.

M.Calmettes Jacques, président de la SCIC MQEC s'est félicité de la bonne participation des sociétaires à cette AG. Il a rappelé le besoin de convaincre de nouvelles personnes de prendre des parts dans la SCIC afin notamment de bénéficier de l'aide régionale en cours (la Région double l'apport des habitants à hauteur de 500€par personne jusqu'à 100 000€).

De plus il a indiqué que la SCIC MQEC est à la recherche de grands toits pour concrétiser de nouveaux projets plus « viables ».

➤ Voir en page 32 du document d'appui l'article sur l'AG de la SCIC MQEC du 20/05/2019

2- Alimentation / Circuits courts

* *Information sur le Comité de Pilotage PAT du PMQ du 07/06/19 à Bioule :*

Un retour a été en séance sur ce Comité de Pilotage qui a permis de faire un point sur les actions réalisées en 2018 et les perspectives pour 2019 et 2020.

Il a été évoqué une enquête en cours lancée par le PETR PMQ pour mieux connaître le mode de fonctionnement des cantines scolaires et établissements médico-sociaux notamment en matière d'approvisionnement en produits locaux.

M.Maffre a indiqué qu'une rencontre avec la gouvernance de la Chambre d'Agriculture 82 et le PETR PMQ a eu lieu afin d'identifier des synergies, complémentarités possibles dans les actions menées par ces deux structures.

M.FERTE Denis a informé l'assistance de la création d'un marché de producteurs bio à St-Antonin-NV depuis quelques semaines, chaque jeudi de 17h à 20h.

* *Réponse du PETR à l'appel à projet de l'ARS/DREAL Occitanie "Santé-Environnement" fin avril 2019 :*

Le thème de l'appel à projet auquel l'ADEME et la DRAAF sont également associés : communication, information, éducation, sensibilisation ou formation dans le

domaine de la santé environnementale plus particulièrement à propos des mobilités actives, y compris l'incitation des jeunes à de bons comportements en santé environnementale et dont l'appropriation par les citoyens des enjeux liés à une alimentation favorable à la santé et l'environnement.

La réponse déposée par le PETR PMQ fin avril 2019: ce projet rentre dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire développé par le PETR Pays Midi Quercy en partenariat avec les acteurs du territoire (labellisé fin 2017).

Il consiste en l'accompagnement d'habitants en situation de précarité vers des pratiques plus saines allant de la production à la gestion de la nourriture.

Il sera mis en oeuvre en partenariat avec des partenaires locaux.

Une vidéo sera réalisée avec un prestataire pour capitaliser l'expérimentation de ce projet.

La réponse s'articule autour de l'objectif : « sensibiliser les habitants au lien entre alimentation et santé pour promouvoir une alimentation durable et circulaire » avec le PETR Pays Midi Quercy – Association « CIVAM Semaines »- Association « Histoires Recyclables »- Société « Dans le Champ » (SCOP Ozon) – Association CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Quercy Garonne « Al Pais de Boneta » - La Croix Rouge - Habitants du territoire.

Les actions proposées :

- Les animations du CIVAM et d'Histoires Recyclables autour du jardin partagé de Septfonds
 - Les animations du CPIE Quercy Garonne autour du « Club des Jardiniers » :
 - L'accompagnement du PETR Pays Midi Quercy sur l'approvisionnement en circuits courts de produits frais pour les publics précaires
- La coordination et la communication du PETR Pays Midi Quercy

Le budget global est 36 972 € avec un autofinancement théorique du PETR à mobiliser de 7 434 €(dont 4 534€de valorisation de temps agent).

3- Habitat / Urbanisme / Patrimoine

✱ *Sites Patrimoniaux Remarquables : avancement de la démarche mutualisée.*

M.Maffre a précisé qu'une réunion est prévue le 10 juillet pour statuer sur la méthodologie et la forme de la consultation pour le marché public à réaliser et surtout sur le nombre de communes qui seront concernées (Penne voudrait s'associer à la démarche, avec Caylus, St-Antonin-NV, Bruniquel et Montricoux).

✱ *SCOT : Information sur son avancement (CP, ...)*

Une information a été faite en séance (cf : Note d'information en annexe du présent compte-rendu) sur les différents ateliers, comité de pilotage et Séminaire qui se sont déroulés ces derniers mois.

Prochaines réunions importantes :

Le séminaire SCOT du 2 juillet 2019 de 10h à 17h à Septfonds

De septembre à décembre : finalisation du Diagnostic et réunions liées à l'élaboration du PADD.

4- Culture / Social

- ✗ Réponse du PETR à l'appel à projet du Ministère de la Culture "Action culturelle et langue française" :

Cette réponse a permis d'associer un collectif d'acteurs culturels du territoire ainsi que le CAO de Parisot et l'association Ricochet. L'objectif de cet appel à projet est de faciliter l'apprentissage de la langue française, notamment pour des personnes allophones, par le biais de l'art et la culture.

Nous avons ainsi proposé un parcours artistique et culturel qui permettra aux bénéficiaires de découvrir le territoire et ses habitants, différentes disciplines, des artistes et d'acquérir des connaissances en français et en art. Ces activités donneront lieu à des restitutions intermédiaires puis à deux cheminements randonnées ponctués d'expositions, de performances, la fabrication d'un four en terre crue que viendront clore un spectacle et un repas convivial.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DE LA REPOSE A L'APPEL PROJET DU MINISTERE DE LA CULTURE « ACTION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE » : « A LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE, DE SES HABITANTS ET DE SOI-MEME ».

Le Président informe les membres du comité syndical que le PETR du Pays Midi-Quercy a répondu à l'appel à projet initié par le ministère de la culture "Action culturelle et langue française". A cet effet, il a réuni un collectif d'acteurs de l'insertion, de la formation et de la culture, du territoire, afin d'élaborer un projet collectif destiné à favoriser l'apprentissage du français pour un public allophone (résidents du CAO de Parisot), par des propositions artistiques et culturelles. Ainsi ont été imaginés des parcours artistiques et culturels composés d'ateliers mobilisant le déplacement, la collecte, la convivialité, l'expression orale, la calligraphie, le plurilinguisme et la pratique artistique. Le fil conducteur du projet est "la découverte du territoire, de ses habitants et de soi-même". Chaque atelier artistique est lié à un apprentissage du français : constitution d'une bibliothèque sonore, atelier sculptures à lire et décors en papier mâché, production de céramiques et d'un four en terre crue, atelier Hip-hop/Slam, atelier identification des cheminements randonnées, atelier costumes et décors, atelier création du spectacle, et atelier création d'émissions radiophoniques. L'ensemble des ateliers donneront lieu à la création de deux cheminements dans le territoire mêlant performances, expositions, impromptus, spectacle et repas.

La réponse à l'appel à projet est prévue pour la mi-juin 2019. La période de réalisation prévisionnelle est de septembre 2019 à juillet 2020.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses en €TTC		Recettes en €TTC	
Prestations intervenants	14 392 €	Ministère de la culture (23,2%)	7 000 €
Coordination	3 780 €	Union Européenne (Leader : 41,4%)	12 482 €
Frais de déplacements	3 500 €	Département de Tarn-et-Garonne (10%)	3 000 €
Frais de bouche	1 500 €	Communautés de Communes (Quercy Caussadais et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : 3,3%)	1 000 €
Achat petit matériel	3 000 €		
Communication et trace	4 000 €	Autofinancement PETR (22,1%)	6 690 €
Total	30 172 €		30 172 €

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé.
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

* Adhésion 2019 à l'association nationale TZCLD :

M.Maffre a rappelé l'historique de cet appel à projet (réponse du PETR en 2016 non retenue) qui a permis de lancer une dynamique d'innovation sociale s'appuyant sur des remontées de terrain notamment des demandeurs d'emploi.

Il espère qu'un nouvel appel à projet soit proposé d'ici la fin de l'année auquel le PETR PMQ aura encore plus de légitimité à répondre.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : ADHESION DU PETR DU PMQ A L'ASSOCIATION NATIONALE TZCLD (TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE)

Dans la continuité de l'appel à projet « ETCLD (Expérimentation Territoires Chômeur de Longue Durée) de fin 2016, auquel le PETR PMQ, associé à la MDE PMQ avait répondu sans être finalement retenu par le jury national, il avait été décidé d'adhérer à l'association nationale qui porte cette expérimentation. Cette adhésion doit permettre de bénéficier de la remontée d'expérience des 10 territoires retenus au premier appel à projet, et de se positionner pour le prochain appel à projet qui devrait aboutir fin 2019, début 2020.

Le coût de l'adhésion annuelle pour le PETR PMQ était alors de 100 € Cette cotisation est pour 2019 de 500 €

L'association TZCLD s'est structurée, et en 2019, elle s'est dotée d'une charte, et propose un accompagnement en région (mise en réseau, formation, interlocuteurs) des projets émergents.

Monsieur le président propose que le PETR PMQ adhère à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » en tant que territoire volontaire portant un projet émergent. Il demande également d'approuver le principe de répondre à nouveau à l'appel à projet ETCLD si une nouvelle opportunité est proposée en 2019-2020. Il précise que cette adhésion sera intégrée aux coûts de structure dans le cadre de la coordination du PLIE du PMQ, pris en charge à 80 % par le Fonds Social Européen (FSE).

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré décident :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du PETR PMQ à l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » en tant que territoire volontaire à l'expérimentation.
- **D'APPROUVER** le principe de répondre à nouveau à l'appel à projet ETCLD si l'opportunité est proposée
- **D'AUTORISER** son Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ *Une information sur une nouvelle conférence de la mission Inventaire du Patrimoine du PETR le 2 juillet 2019 à Montricoux, a été faite en séance.*

Annexe au Compte-rendu :
NOTE D'INFORMATION /Projet de SCOT du PMQ